

## MOTION RELATIVE A L'ANCIENNE GESTION DU CENTRE SPORTIF

J'avoue ne pas comprendre l'in vraisemblable règle du deux poids – deux mesures dont vous faites preuve !

D'un côté, la commune décide de déposer plainte pour détournements et abus de biens sociaux au sein de la SISP de Woluwe Saint Pierre...

De l'autre,

- en dépit de rapports très clairs des commissaires au compte,
- en dépit de recommandations aussi claires des réviseurs de l'ASBL Sportcity,
- en dépit d'un courrier recommandé très circonstancié adressé par le Collège le 28 février 2008 au Président de l'ASBL Sportcity résumant tous les reproches formulés à la gestion de cette ASBL,
- en dépit de forts soupçons de détournements dont la réalité paraît bien établie,

la commune reste pénalement muette : il n'y a pas de plainte X pour détournements et abus de biens sociaux dans le dossier de SPORTCITY.

Les seuls à l'avoir fait sont les représentants de l'opposition. La commune, elle, se tait.

Pourquoi ?

Pourquoi cette gestion différente de deux dossiers aux implications comparables ?

Il paraît au contraire convenable que la Commune se joigne aux représentants de l'opposition et dépose plainte contre X dans le dossier de l'ASBL SPORTCITY.

Vu l'ensemble de ces considérations,

Le conseil communal demande au Collège de déposer plainte contre X, avec constitution de partie civile, du chef d'abus et détournements de biens sociaux à l'ASBL SPORTCITY.

Emmanuel DEGREGZ  
Conseiller communal